

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 142

présenté par

M. Christophe, Mme Magnier, M. Dive, Mme Bassire, M. Viala, M. Bazin, Mme Brenier et
M. Guy Bricout

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« , notamment en prévoyant des mesures d'incitation fiscales et sociales en faveur des entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si on souhaite que le télétravail se développe en France, il convient de créer des mesures d'incitation fiscales et sociales. Tel est le but de l'amendement.